



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 13 avril 2026*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Avenant 1 – Marché 24003DDET – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Tra Mare e Terra » de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de la Communauté de Communes du Cap Corse**

L'An Deux Mille Vingt Six, le 13 avril à 9h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**Présents :**

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Laurent PAPAIZIAN, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Jean-Michel SAVELLI, Carolina COLOMBANI

**Pouvoirs :**

Pierre ORSINI à Gilles SIMEONI

**Absents :**

Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

**OBJET : Avenant 1 – Marché 24003DDET – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Tra Mare e Terra » de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de la Communauté de Communes du Cap Corse**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026, qui délègue attributions au Bureau dans le domaine de la commande publique :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres dont le montant est compris entre les seuils applicables aux procédures adaptées (MAPA) et les seuils de procédure formalisée prévus par le droit de la commande publique ;

Vu le marché n°24003DDET - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Tra Mare e Terra » de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de la Communauté de Communes du Cap Corse, notifié le 27 mai 2024 ;

Considérant la modification, « Réalisation d'atelier pêche / ressource halieutique » permettant d'approfondir le diagnostic et de définir les actions dédiées à la filière pêche » ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

L'avenant, ci annexé, relatif au marché n°24003DDET - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Tra Mare e Terra » de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de la Communauté de Communes du Cap Corse ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant correspondant ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
LOUIS POZZO DI BORGO